

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation      29 octobre 2025  
Date d'affichage          29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-217201326-20251104-CM2511-DEL11-DE

***Nombre de conseillers***

en exercice	29
présents	22+7procurations
votants	29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE QUATRE NOVEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCRAIS, Mme Françoise PEJLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine L'ETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFÉUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés :**

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONCEILLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFÉUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**PRIX JEAN THOREAU**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la création, en 2022, du prix du public Jean Thoreau dans le cadre du Festival du livre jeunesse ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDERANT :**

- Que le Prix du public Jean Thoreau constitue une action culturelle valorisant la lecture et la création littéraire jeunesse, en permettant au public de participer activement à la sélection d'un ouvrage récompensé et qu'il est proposé au Conseil municipal de renouveler cette opération pour l'année 2026 ;
- Que du 13 janvier 2026 au 28 février 2026, quatre albums de quatre auteurs, sélectionnés par l'équipe de la médiathèque, seront exposés à l'entrée de la médiathèque. Le public est invité à voter pour son album préféré. Le vote est ouvert à tout le monde et est anonyme. Les résultats du prix et la sélection seront annoncés dans les médias ;
- Que les bulletins de vote seront dépouillés avant le Festival, et le prix sera remis à l'auteur ou à l'autrice présent(e) lors de l'inauguration du Festival. L'album lauréat sera présenté à l'entrée de la salle Athéna durant le Festival ;
- Qu'il est proposé de doter ce prix à hauteur de 200 €. Si deux auteurs obtiennent le même nombre de votes, le prix sera partagé en deux, soit 100 € chacun. Cela permettrait de donner au prix un gage de sérieux et de notoriété, notamment auprès des auteurs, éditeurs et médias.

Après avoir délibéré,

- **VALIDE** le montant de la dotation 2026 à **200 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à verser la somme de **200 €** à l'auteur ou à l'autrice récompensé(e) au titre du prix Jean Thoreau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

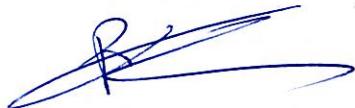
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAUX



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif *de Nantes* et doivent être adressés par voie recommandée.